Département
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
De RENNES
Canton de Montauban

COMMUNE DE BLERUAIS

2026.19
Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213500267-20260605-D_2026_19-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 10h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bléruais se sont réunis à la mairie de Bléruais sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Daniel LECHEVESTRIER, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : Mr Daniel LECHEVESTRIER ; Mr Alain LESEC ; Mme Sylvie DELALANDE ; Mme DELALANDE Patricia ; Mr Julien LEBORGNE ; Mme HOUDUSSE Eve-Anne ; Mr Grégory BALDASARRE ;

Nombre de conseillers : en exercice = 7
Présents = 7
Votants = 7

Convocation : 22 Mai 2026

Délibération n° 2026.19
Sénatoriales : Elections des délégués et suppléants

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Monsieur Alain LESEC, Mr Daniel LECHEVESTRIER, Mme Eve Anne HOUDUSSE, Mr Julien LABORDE
La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :
M le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

c) Élection du délégué (ou des délégués)
Ont obtenu :
- M. Daniel LECHESTRIER 7 voix

M. Daniel LECHEVESTRIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants
- M. Julien LABORDE 7 voix
- M. Grégory BALDASSARRE 7 voix
- Mme Patricia DELALANDE 7 voix

M ; Julien LABORDE, M. Grégory BALDASSARRE, Mme Patricia [illegible] majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué suppléant p[illegible]

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213500267-20260605-D_2026_19-DE

Fait à Bléruais le 05/06/2026

Pour extrait conforme

Le Maire,

Daniel LECHEVESTRIER

MAIRIE DE BLERUAIS (Ille-et-Vilaine) Rép. Française

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 05/06/2026